

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 19
- votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq le 13 du mois d'octobre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 07/10/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, HERITEAU Annelise, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :

MARSAN Christelle a donné procuration à GROSS Alain, REAL-LEFAY Sandra a donné procuration à HERITEAU Annelise, TOURNIER Didier a donné procuration à GIRAULT Jean-Michel, MAGNIEZ Anne, LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Yannick LE BOURBOUACH

D2025_101309

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club de Football de l'AGB

Rapporteur : Olivier JACQUIER

Vu l'intérêt général que représente l'activité du club pour les habitants de la commune, et notamment pour les jeunes.

Considérant les efforts constants du club pour développer la pratique du football et favoriser la vie associative locale, que le club utilise régulièrement les installations sportives communales, notamment les vestiaires du stade. L'entretien et la propreté de ces équipements étant indispensables à leur bon usage et à l'accueil de licenciés dans des conditions d'hygiène satisfaisantes.

La commune souhaite accompagner le club dans la prise en charge des frais liés au ménage des vestiaires.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'AGB au titre de l'année 2025, afin de participer à la prise en charge des frais de ménage des locaux mis à leur disposition.

Le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR, 3 voix CONTRE (Yannick LE BOURBOUACH, Claire SOURISSE, Sandra REAL-LEFAY) et 8 ABSTENTIONS (Monique GENOUD, Chantal VERNET, Marcel PIGNAL-JACQUARD, Colette TARDY, Christine TROLLIET, Magali FAVRAT, Annelise HERITEAU, Claude VESSELIER),

DECIDE

-D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'AGB au titre de l'année 2025, afin de participer à la prise en charge des frais de ménage des locaux mis à leur disposition.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Olivier JACQUIER



Le secrétaire,
Yannick LE BOURBOUACH